



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/11/13

Reçu en Préfecture le : 21/11/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 novembre 2013
D-2013/705

Aujourd'hui 18 novembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Monsieur Josy REIFFERS (présent à partir de 16h30), Madame Elizabeth TOUTON (présente jusqu'à 18h20),
Madame Anne WALRYCK (présente jusqu'à 18h20)*

Excusés :

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Sylvie CAZES, Madame Béatrice DESAIGUES

**'Cabane à gratter' Place André Meunier. Approbation
de l'avant projet définitif. Avenant au marché
de maîtrise d'oeuvre 2013-095. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réflexion urbaine de Bordeaux [Re]Centres, la Ville de Bordeaux a programmé la réhabilitation paysagère de la Place André Meunier. Cette opération fera suite à la construction du parking souterrain mis en service en novembre 2012.

Actuellement, la place André Meunier accueille une Cabane associative gérée par l'Association « la Cabane à Gratter » qui héberge d'autres partenaires comme Friche and Cheap, Epicerie solidaire et ATD Quart Monde.

Cette cabane a pour fonction principale, tout assurant une présence et une veille sur site, de favoriser et de créer du lien social.

La Ville de Bordeaux a souhaité conserver cet usage et l'intégrer au projet de réhabilitation paysagère qui vient d'être validé. Le nouvel équipement sera ouvert aux associations ainsi qu'aux particuliers et sera mieux adapté au contexte.

Pour ce faire, un marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'une cabane associative « La Cabane à Gratter », Place André Meunier, a été passé pour un montant de 8 600,00 euros HT répondant à une enveloppe de travaux évalués à 86 000,00 euros HT correspondant à un taux de rémunération de 10,00 % pour une mission de base.

Le maître d'oeuvre, Andréa SANTANGELO, Architecte, vient de remettre l'Avant-Projet Définitif qui fixe le montant des travaux à 127 690,00 euros HT –valeur septembre 2013-, soit un supplément de 41 690,00 euros HT qui correspond aux modifications suivantes :

- A la demande de la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives, maître d'ouvrage, il a été créé des locaux techniques supplémentaires pour l'ensemble des comptages électriques qui desservent les services des manifestations, l'éclairage public et les services d'espaces verts équipés d'un plancher technique démontable.
- Ces locaux sont estimés à 30 000,00 euros HT, dans la mesure où l'augmentation de cette surface impacte d'une travée supplémentaire la construction.
- Le solde, soit 11 690,00 euros HT résulte d'une sous estimation de l'enveloppe initiale du maître d'ouvrage qui ne tenait pas compte du parti architectural qui s'intègre avec le projet paysager.

Aussi, l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, nécessaire à ce stade des études, porte sur les modifications suivantes :

	Montant initial en € HT	Présent Avenant Phase APD € HT
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	86 000,00	127 690,00

Taux de rémunération	10,00 %	9,08 %
Forfait définitif de rémunération	8 600,00	11 594,25

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à :

- approuver l'Avant-projet Définitif
- signer l'avenant précité correspondant au marché précité en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN